

Enregistrement avec portable

Par xenon, le 28/07/2009 à 16:39

Bonjour,

Voilà, mon patron m'insulte régulièrement, et aucune de mes collègues ne peut témoigner en ma faveur !!!

J'aimerai savoir si lorsqu'il m'insulte, si je l'enregistre par l'intermédiaire de mon portable (fonction enregistrement), est ce recevable devant les prud hommes comme preuve !! par avance, merci, car je n'ai aucune autres solutions pour amener la preuve de mes dires !!